

## **10 - Bibliothèques - Encaissement d'une subvention du Centre National du Livre**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Par lettre du 24 juin 2011, le Centre National du Livre informe la ville qu'il accorde une subvention de 23 920 € aux bibliothèques afin de leur permettre d'augmenter le nombre d'ouvrages proposés aux lecteurs dans les domaines tels que la transmission culturelle, les migrations, l'enfance et la parentalité, le vieillissement, l'adolescence en romans... (liste non exhaustive).

L'utilisation de cette subvention devra être justifiée dans le délai d'un an après la notification par une transmission des factures au Centre National du Livre.

### **Propositions**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de cette subvention de 23 920 € et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*